

OBSERVATIONS

DV

PUBLIC

**Sujet :** [INTERNET] Re: Enquête publique sur 3 digues sèches prévention des inondations 2008

Roquefort

**De :** alain zanardo <zanardoalain@gmail.com>

**Date :** 09/09/2022 05:05

**Pour :** PREF47 enquetepublique <pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr>

Monsieur Michel Seguin, Commissaire Enquêteur

Veuillez trouver ci joint mon avis sur l'enquête publique qui se termine le 19 septembre 2022.

Je souhaite vous rencontrer le 19 septembre lors de votre permanence à la mairie d'Estillac afin de parfaire ma connaissance de ce projet.

Le lun. 22 août 2022 à 10:19, alain zanardo <zanardoalain@gmail.com> a écrit :

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Riverain du quartier Bel Air à Roquefort, j'ai assisté à la crue de juin 2008 à Roquefort.

Les dossiers de l'enquête citée en objet ne font pas état de la digue, aujourd'hui arasée, qui protégeait le terrain de foot en aval des maisons construites dans le lit majeur du ruisseau Labourdasse.

Avez vous connaissance de ce fait qui impacte grandement l'analyse de cette crue ?

Dans la pièce 13-6 il est fait état d'une "Analyse de la crue de juin 2008 sur les bassins versants du Labourdasse et du Ministre" réalisée par SCE en 2008.

Qui est SCE ?

Où puis je consulter cette analyse ?

Elu municipal depuis le mandat actuel, je participe aux travaux d'un groupe extra-municipal notamment sur ce sujet ; voici quelques détails de ces travaux :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/Inondations.htm>

A ma connaissance, aucun de ces "détails" ne sont abordés dans les dossiers de l'enquête notamment sur la remontée des égouts et sur les solutions alternatives ou d'accompagnement à cet investissement de 2.7 millions d'€.

Avez vous connaissance de ces détails dans ces dossiers parcourus pour ma part en diagonale et de manière non exhaustive pour le moment ?

Pourriez vous me confirmer que ces 3 digues sèches n'écarteront que la moitié de la crue et qu'au moins 50 cm d'eau au dessus du pont de la rue de la Palanque devront être traités par d'autres mesures locales ?

Ou bien est ce l'inverse car page 60 de la pièce 13 il est cité une "revanche de 50cm par rapport aux plus hautes eaux" puis une "revanche de 90cm/PHE"

En vous remerciant pour vos éclairages et vos compléments documentaires ?

--

Cordialement

Alain ZANARDO

12 rue de la Palanque  
47310 ROQUEFORT

Avis sur l'Enquête DUP/parcellaire aménagement zones d'expansion de crue,  
Estillac, Roquefort, Moirax et Aubiac d'Alain ZANARDO – élu municipal à  
Roquefort [zanardoalain@gmail.com](mailto:zanardoalain@gmail.com)

*Version 1 septembre 2022*

*Préalable :*

*Les enquêtes publiques sont des étapes de la démocratie participative.*

*Nous devons les utiliser pour faire entendre officiellement la position de chacun et obtenir une réponse officielle à ces avis.*

Ce projet est très ancien ; il n'intègre pas toutes les problématiques de l'eau notamment celle de l'irrigation agricole et du maintien d'une bulle hydrique autour des maisons ; ni la dimension tourisme local et rural ; ni la suppression des ASSEC via la création d'un débit de réserve en aval des lacs collinaires ; ni la création d'oasis de verdure chaud en hiver et frais en été ; ....

Surtout il ne tient pas compte de l'auto inondation des maisons par la remontée des eaux usées dès lors que les pompes de relevage ne fonctionnent plus par manque de courant électrique : le boîtier étant inondé dès les premiers centimètres d'eau. **Donc mettre hors d'eau ces boîtiers doit être une priorité !**

Ainsi à mon avis, un complément d'études est nécessaire notamment sur l'incidence de l'arasement en 2015 de la digue protégeant le terrain de foot de Roquefort en aval de dizaines de maisons bâties dans le lit majeur du Labourdasse (lotissements Bel Air – Coules - .....). Cette digue a avancé l'inondation des maisons d'une demi-heure et augmenté le niveau de 0.5m.

Comment se fait-il qu'aucun des étages des services administratifs en 1995 n'ai pas vu l'incongruité de la situation : accorder des permis d'aménager et des dizaines de permis de construire sur des terrains déclarés 10 ans plus tôt inondables : la création de cette digue aujourd'hui arasée montre que ces terrains étaient déclarés inondables et soudainement plus inondables.

Ce complément d'études doit porter sur l'écrêtement des inondations via des rehausses des dizaines de retenues en amont comme celle du lac du Brayssou réalisée en 2016 et du lac de Ganne dont l'enquête publique se termine le 26 aout 2022. Ces volumes d'eau ainsi générés par les rehausses et le curage devront servir pour supprimer les ASSEC et pour écrêter les crues.

Un autre stockage des eaux de pluies est à améliorer : il s'agit de la capacité de rétention des sols humifères ; ainsi une augmentation de cette humification de 4 pour 1 000 comme prévu voici 10 ans permettrait au sol de fixer 180 m<sup>3</sup> d'eau

à chaque pluie, d'au moins 18 mm, par ha. Ainsi un sol agricole « normal » de 2.4% d'humus permet de retenir plus de 1 000 m<sup>3</sup> d'eau par ha avant de saturer.

Depuis plusieurs années des plantations de peupliers ont été réalisées sur des dizaines d'ha dans le lit majeur du Labourdasse entre autre. Cet assolement améliore la capacité de rétention et de restitution des eaux de pluie.

Des conversions à une agriculture biologique permettraient aussi d'augmenter ces cycles de rétention/restitution des eaux car l'AB se caractérise par « nourrir les sols pour qu'ils nourrissent les plantes ». Cette nourriture des plantes en AB vient pour une part de la minéralisation de l'humus des sols par sa faune et sa flore qui assurent ainsi une porosité des sols et donc une forte perméabilité. A cela il faudrait ajouter la création de micro fermes permacoles, sur 0.5ha chacune, par groupe de 3 au moins pour l'entraide afin de fixer les saisonniers agricoles et débiter un plan alimentaire territorial et des jardins pédagogiques pour les écoles.

Un autre stockage des eaux de pluie consiste via le PLUI à inciter les nouvelles maisons à se doter d'une réserve d'eau de pluie de 5 m<sup>3</sup> dont la moitié supérieure est dédiée à l'écrêtement des fortes pluies. En utilisant les 2.5m<sup>3</sup> pour arroser le tour de maison les habitants préservent le vivant des sols et donc sa perméabilité assurant ainsi un complément de stockage des eaux de pluie.

La plantation de haies isoclines en aval de fossés larges dénommés « baissières » ou « noues » permettrait de limiter les ruissellements/ravinements et donnerait à l'eau de pluie de recharger les nappes souterraines tout en produisant un fourrage de feuillus pour les animaux lors des périodes de carences alimentaires dues à la sécheresse.

La reméandrisation du Labourdasse et la plantation des ripisylves complèteraient le dispositif d'écrêtement des crues tout en assurant des parcours pédestres sur les bandes enherbées de 6 m étendues à 8m.

La pose de palplanches et un plan de rehausse des meubles des maisons n'est que « bon sens ».

Voici quelques pistes de réflexion par un administré présent sur la digue arasée le 10 juin 2008 constatant impuissant la montée des eaux dans les maisons et le terrain de foot non encore inondé.

Une communication aux administrés de Roquefort est disponible depuis 2 ans sur :

<https://democrates-roquefort47310.org/Urbanisation/Inondations.htm>

**Sujet :** [INTERNET] enquête publique zones d'expansion des crues sur le Labourdasse et le Ministre

**De :** "pierre-jean" <pierre-jean.lang@orange.fr>

**Date :** 09/09/2022 10:43

**Pour :** <pref-enquete-publique@lot-et-garonne.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis propriétaire de la parcelle AM75 à Roquefort.

Je n'ai pas la possibilité de vous rencontrer car j'habite maintenant au Pays Basque.

Je souhaite que ma parcelle AM 75 se soit plus classée en zone inondable.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

**Pierre-jean Lang**

1281 chemin Harrichury

64990 Saint Pierre d'Irube

Tel : 06 30 01 03 62

Sujet : [INTERNET] DUP/parcellaire aménagement de trois zones d'exposition de crue sur la Labordeuse et le Magen  
 De : jmarud@maurad.fr  
 Date : 12/09/2022 10:00  
 Pour : jmarud@maurad.fr

Je soussigné Marie-Christine Pizzolo, propriétaire au 33 rue des Fleurs, Roquefort 47310, adresse ce par une lettre et une carte adressées à Monsieur Michel Segon, Commissaire Enquêteur chargé de l'enquête citée en objet.  
 Avec tous mes respects,  
 Marie-Christine Pizzolo  
 06 09 74 28 56  
 jmarud@maurad.fr

www.maurad.fr

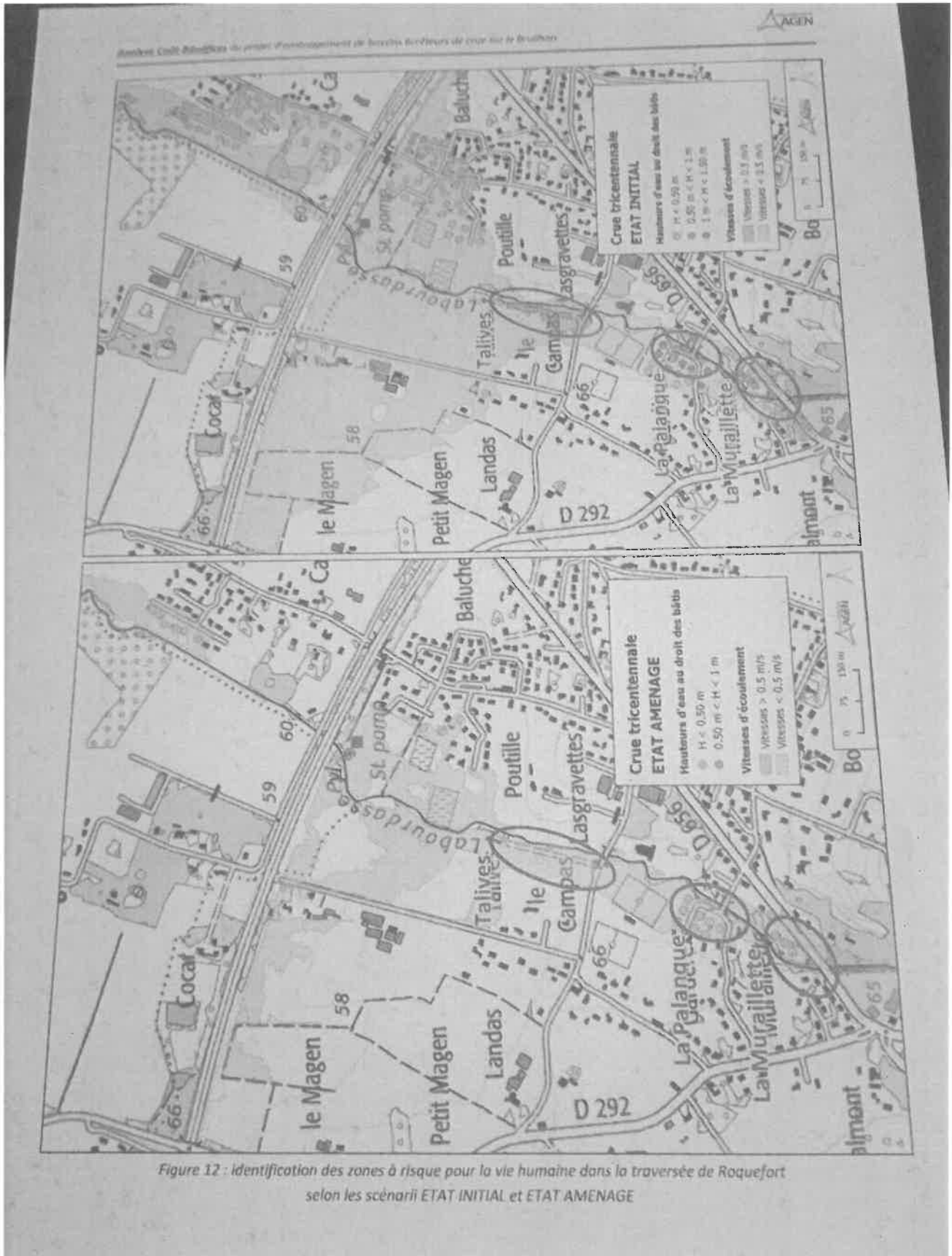


Figure 12 : identification des zones à risque pour la vie humaine dans la traversée de Roquefort selon les scénarii ETAT INITIAL et ETAT AMENAGE